

A VOS SOINS PAU-BILLERE
SOCIETE CIVILE DE MOYENS AU CAPITAL DE 1350 EUROS
SIEGE SOCIAL :174 AVENUE JEAN MERMOZ
64000 PAU
820640381 RCS PAU

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE 08 DECEMBRE

A Pau

Au siège social de la société ci-dessus nommée

Se sont réunis les associés en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance faite par doodle et courriels postés le 2 novembre 2025 adressés à chacun d'entre eux.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

-Le texte des résolutions proposées

L'assemblée est présidée par Mme BONNEAU Sophie, agissant en qualité de gérante

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation des associés suivants :

*Sont présents BONNEAU Sophie ,CASTET Thierry, , FOUCART Hugues, GACHASSIN Bertrand, , LEFEBVRE Clémence

°sont représentée , , GUESMIA Céline, SOAZAFY Marie Gorettie, CESSAC Juliette, ZAPPINO Sophie

Total des parts présentes ou représentées : 135 parts sur 135 composant le capital social

Le quorum est atteint, les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans le courriel adressé aux associés.

ORDRE DU JOUR

- Départ de BONNEAU Sophie Rachat des parts par associés
- Inclusion d'un nouvel associé
- Vote des membres pour le poste de gérant associé
- Statut de Stéphanie Marrault travaillant avec Sophie Zappino
- changement du prestataire de service récupérant les DASRI

Pouvoirs

Quitus à la gérance

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.

C FH GH A BG SZ TC AE SB

Puis la présidente déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toute question au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour après discussion

Les associés ne sont pas intéressés pour reprendre les parts sociales de Mme SAMATA Fatiha

RESOLUTIONS

1^{ère} Résolution

Mme BONNEAU Sophie cède sa patientèle à qui souhaite être intégrée dans la SCM « à vos soins Pau-Billère »

Nous sommes d'accord pour accepter Mr PETIT David en tant que membre associée à la SCM

Pour l'adoption : 9 voix

Contre l'adoption : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Conclusion : Nous acceptons Petit David en tant que nouvel associé

2^{ème} Résolution

Mme BONNEAU Sophie laissant sa place de gérante : Qui se propose pour reprendre ce rôle important au sein de la scm ?

1^{er} candidat :

2^{ème} candidat :

Vote pour le 1^{er} candidat Bertrand Gachassin 5 voix

Vote pour le 2^{ème} candidat Foucart Hugues 4 voix

3^e Résolution

Mme ZAPPINO Sophie travaille avec Stéphanie Marrault, elles développent une patientèle ensemble. Quel est notre choix en ce qui concerne la place de Stéphanie ?

1^{er} choix : l'inclure en tant qu'associée indépendamment responsable ? :

2^{ème} choix: augmenter le nombre de parts sociales à 30 parts en les créant pour Sophie Zappino afin d'équilibrer entre elles la charge du cabinet ?

3^{ème} choix : ne rien modifier et laisser le nombre de parts tel qu'il est et ne pas inclure Stéphanie ?

Vote pour 1^{er} choix inclure stephanie 2 voix

Vote pour le 2^{ème} choix augmenter les parts 3 voix

Vote pour le 3^{ème} choix ne rien modifier 4 voix pour

Conclusion : Nous ne changeons pas la situation

Ou avez-vous une autre proposition ?.

4^{ème} Résolution

Le prestataire de service pour récupérer les dasri me semble peu efficace pour répondre à nos attentes en termes de ramassage des cartons. Je propose de changer d'entreprise
Qui est d'accord pour changer ?

Pour l'adoption : 9 voix pour changer

Contre l'adoption : 0 voix

C H SM J B Z I E SB

Abstentions : 0 voix

Conclusion : Nous allons changer de fournisseur de dasri

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

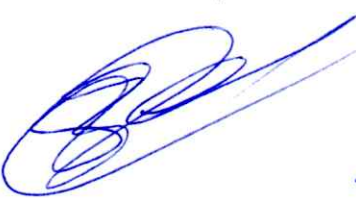
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce, et en particulier à BONNEAU Sophie ou CASTET Thierry à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Etant précisé que, s'il y a lieu, le procès-verbal doit être suivi d'une mise à jour des statuts. A défaut, la modification non transcrite dans les statuts sera inopposable aux tiers avec toutes les conséquences que cela entraîne.

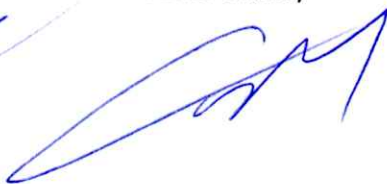
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Bonneau Sophie



Castet Thierry



Guesmia Céline



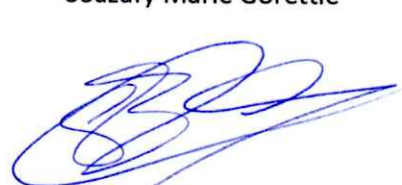
Lefebvre Clémence



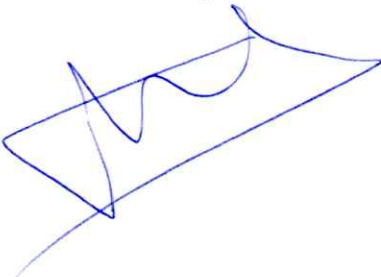
Gachassin Bertrand



Soazafy Marie Gorettie



FOUCARD Hugues



Cessac Juliette



Zappino Sophie

